



**TOIT ET JOIE**



# **PLAN DE CONCERTATION LOCATIVE**

**2015 - 2018**

*Plan de concertation adopté lors de la séance du Conseil d'Administration du 21 septembre 2015*

8 177

# PLAN DE CONCERTATION LOCATIVE

## ARTICLE 1 – CADRE GENERAL

### 1.1 Cadre réglementaire

L'article 193 de la loi 2000-1208 du 13 Décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) a modifié la loi 86-1290 du 23 Décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière, complétant ainsi les règles applicables en matière de concertation locative dans le logement social.

Le présent plan de concertation de l'ESH TOIT ET JOIE a été rédigé conformément aux articles 44 bis, 44 ter et quater de la loi du 23 Décembre 1986 modifiés.

### 1.2 Périmètre

Le plan de concertation est applicable à l'ensemble des immeubles ou aux ensembles immobiliers appartenant ou gérés par l'ESH TOIT ET JOIE (Annexe 1).

### 1.3 Effet et durée de validité

Le plan de concertation a été adopté par le Conseil d'Administration du 21 septembre 2015 et prend effet à compter de cette date pour une durée de quatre ans.

Le Conseil Central de Concertation Locative pourra proposer chaque année si nécessaire une révision du plan qui devra être soumise au Conseil d'Administration.

### 1.4 Objet

#### 1.4.1 Concertation centrale

Favoriser la concertation locative sur des sujets d'ordre général touchant aux conditions d'habitat et de cadre de vie des locataires.

#### 1.4.2 Concertation locale

Développer la participation des locataires en les impliquant dans le fonctionnement de leur résidence (entretien, propreté, sécurité, civilité,...) et favoriser les projets associatifs visant à renforcer le lien social.

### 1.5 Communication

Le plan de concertation est diffusé :

- à l'ensemble des responsables des directions opérationnelles de l'ESH TOIT ET JOIE,
- aux membres du Conseil Central de Concertation,
- aux gardiens des résidences qui le tiennent disponibles pour les locataires qui souhaitent le consulter,
- en ligne sur l'extranet locataire.

## ARTICLE 2 – CONSEIL CENTRAL DE CONCERTATION (CCCL)

### 2.1 Composition

Le CCCL est composé :

- Pour TOIT ET JOIE :
  - du directeur général ou du directeur général adjoint
  - du directeur de la gestion locative,
  - du directeur du patrimoine et de la politique de la ville,
  - du directeur de la maîtrise d'ouvrage,
  - du responsable copropriété,

Soit 5 représentants.

- Pour les locataires :

Sont membres de droit les 3 administrateurs élus représentants des locataires, 7 autres sièges sont répartis au prorata des résultats des dernières élections de décembre 2014.

Les membres représentant les locataires :

- 3 administrateurs élus représentants des locataires,
- 3 représentants locataires de la CNL,
- 2 représentants locataires de la CLCV,
- 1 représentant locataire de la CGL,
- 1 représentant locataire de l'AFOC.

Soit 10 représentants des locataires.

La composition du CCCL est nominative et jointe en annexe 2.

En cas d'empêchement, les membres représentants des locataires pourront désigner un suppléant qui les représentera.

Les membres du CCCL peuvent être assistés de toute personne dont la compétence est jugée utile (article 44 ter / loi 2000-1208 du 13/12/2000).

## 2.2 Rôle

Le CCCL est consulté et débat de tous sujets d'ordre général concernant l'ensemble du patrimoine de TOIT ET JOIE. Les sujets propres à un immeuble seront traités dans les Conseils Locaux.

Le CCCL pourra négocier des accords collectifs à l'échelle du patrimoine. Les accords collectifs locaux, propres à un immeuble, seront toujours négociés après consultation des amicales ou des locataires concernés. Le CCCL sera informé de toute négociation d'accord collectif local.

Le CCCL désignera un comité de 8 membres, 4 membres locataires (1 membre de chaque fédération) et 4 membres de TOIT ET JOIE, en charge d'étudier les projets associatifs visant à améliorer le lien social proposés par les locataires. Règlement du comité joint en annexe 3.

Le CCCL est garant de la bonne application du plan de concertation, de sa révision annuelle éventuelle et présente un bilan annuel au Conseil d'Administration.

## 2.3 Fonctionnement

Le CCCL se réunit deux fois par an au siège de TOIT ET JOIE.

Il est présidé par le directeur général de TOIT ET JOIE ou par le directeur général adjoint.

Le secrétariat est assuré par le directeur de la gestion locative.

L'ordre du jour est établi sur propositions de l'ensemble des membres au moins un mois avant la réunion.

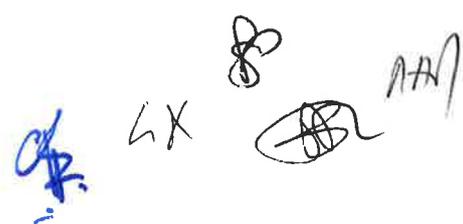
L'invitation, l'ordre du jour et le dossier sont adressés à chacun des membres au moins 15 jours avant la réunion.

Les réunions donnent lieu à un compte-rendu écrit établi par le secrétaire de séance dans les 15 jours qui suivent la réunion. Il est validé par le président du CCCL. Le compte-rendu validé est transmis à l'ensemble des membres du CCCL, des amicales, affiliées ou non, et des responsables des directions opérationnelles de TOIT ET JOIE.

## 2.4 Thèmes de concertation centrale

Les points suivants (liste non limitative) seront examinés lors des CCCL :

- Le budget des charges récupérables,
- Le plan prévisionnel d'entretien,
- Les investissements prévus,
- Les projets de réhabilitation et construction démolition,
- Les évolutions réglementaires,
- Les accords collectifs sur l'ensemble du patrimoine (grille de vétusté, bordereau de prix des prestataires, ...),
- La politique sociale,
- La qualité de service.



## ARTICLE 3 – CONSEIL LOCAL DE CONCERTATION LOCATIVE (CLCL)

### 3.1 Composition

Le CLCL est composé de au moins 3 représentants de TOIT ET JOIE et au plus de 3 représentants des locataires d'associations affiliées ou non affiliées représentant au moins 10% des locataires de la résidence.

Membres représentant TOIT ET JOIE :

- Le responsable technique et contrats,
- Le responsable de la gestion technique,
- Le gestionnaire technique du patrimoine de la résidence concernée.

Le représentant local, le gardien ou la gardienne, pourra être invité(e) selon l'ordre du jour.

### 3.2 Rôle

Le CLCL est consulté et débat de tous les sujets concernant l'immeuble ou le groupe immobilier. Il émet des propositions qui, en fonction de leur impact budgétaire, seront soumises au Conseil d'Administration.

Le CLCL mettra en place les consultations d'accords collectifs locaux et en suivra la mise en œuvre.

Il pourra, en cas de problème d'ordre général qui ne relève pas du CLCL, demander que le sujet soit porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CCCL.

### 3.3 Fonctionnement

Une réunion du CLCL est organisée au moins une fois par an pour chacun des trois secteurs de gestion technique :

- Secteur 75-92
- Secteur 77-93-94
- Secteur 78-91-95

Dans la mesure du possible, les réunions de CLCL se tiennent sur une résidence du secteur ou dans un local à proximité d'une résidence.

Le contrôle des charges récupérables, comprenant la consultation d'un nombre important de factures et de documents, sera effectué au siège de TOIT ET JOIE.

Le secrétaire de séance est désigné en début de conseil parmi l'ensemble des membres, à défaut le secrétariat est assuré par le gestionnaire technique de patrimoine qui établit et transmet l'ordre du jour au moins 15 jours avant la réunion.

La réunion donne lieu à un compte-rendu écrit établi par le secrétaire pendant la réunion. Il est validé par l'ensemble des membres du conseil à la fin de la réunion. Ce compte-rendu est transmis aux membres du CLCL et au gardien de chaque résidence qui le tient disponible pour les locataires qui souhaitent le consulter.

En cas de déficit de participation ou de sujet à aborder, les réunions pourront être reportées à l'année suivante avec accord et information de l'ensemble des membres.

### 3.4 Thèmes de concertation locale

Les points suivants (liste non limitative) seront examinés lors des CLCL :

- Bilan des travaux réalisés dans l'année précédente (visite conjointe du patrimoine)
- Projet de travaux pour l'année à venir
- Point sur les contrats d'entretien, les accords collectifs,
- Traitement des réclamations,
- Amélioration de la propreté, de la sécurité, de la tranquillité résidentielle,
- Projets associatifs (utilisation des locaux communs, fête des voisins,...).



### 3.5 Opérations de réhabilitation, d'amélioration ou de construction démolition

Conformément à l'article 44 quater modifié par la loi 2014-73 du 21 février 2014, préalablement à toute décision d'engager une opération d'amélioration, ayant une incidence sur les loyers ou les charges locatives, ou de construction démolition, le bailleur est tenu d'organiser une réunion d'information des locataires et de mener une concertation avec leurs représentants pendant la durée de réalisation du projet.

La concertation porte sur la consistance et le coût des travaux, leur répercussion prévisible sur les loyers ou les charges locatives, les modalités de leur réalisation, sur l'opportunité de créer un local collectif résidentiel, ainsi que le cas échéant, sur les conditions de relogement des locataires.

## ARTICLE 4 – MOYENS FINANCIERS ET MATERIELS

Conformément à l'article 44 bis des moyens matériels et financiers sont attribués aux représentants des locataires pour exercer leur fonction dans le cadre des conseils de concertation.

### 4.1 Moyens matériels

TOIT ET JOIE met à disposition des locaux, du siège ou des résidences, pour la tenue des conseils de concertation centrale ou locale.

TOIT ET JOIE procède à la reproduction de tous les documents nécessaires pour l'organisation des réunions de concertation centrale ou locale.

### 4.2 Moyens financiers

Chaque année pendant la durée du plan, TOIT ET JOIE met à disposition pour la mise en œuvre du plan de concertation locative un budget spécifique de 2 euros par logement et par an, calculé sur la base du patrimoine au 31 décembre de l'année précédente.

Ce budget spécifique se décompose de la façon suivante :

- **Participation forfaitaire au fonctionnement des associations = 1,20 euros par logement**

La participation forfaitaire est calculée au prorata des résultats des élections des représentants des locataires de décembre 2014 et versée aux 4 organisations nationales présentes dans le patrimoine de Toit et Joie et siégeant à la Commission Nationale de Concertation. Chaque organisation se charge de reverser directement la participation aux fédérations régionales ou départementales ou désigne la fédération régionale ou départementale à qui doit être effectué le versement.

Le versement de la participation forfaitaire est effectué, pour 2015 dans le mois qui suit la validation du nouveau plan, pour les années suivantes au plus tard au 31 janvier de l'année.

Les 4 associations financées devront adresser un rapport annuel d'activité présentant notamment l'utilisation des fonds au CCCL.

- **Financement des projets associatifs**

Le CCCL est doté d'un budget pour financer les projets des associations limité à 0,80 euro par logement et par an qui se décompose de la façon suivante :

- 0,30 euros par logement et par an affecté au budget de fonctionnement des associations de locataires non affiliées qui présenteront leur projet au comité désigné par le CCCL,
- 0,50 euro par logement et par an affecté aux projets associatifs présentés par l'ensemble des associations présentes sur le patrimoine, affiliées ou non à des associations nationales siégeant à la Commission Nationale de Concertation.

Le comité désigné par le CCCL étudie les projets et les finance à hauteur du budget disponible conformément au règlement du comité (annexe 3).

Le budget non consommé n'est pas reporté d'un exercice à l'autre.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large signature, the initials 'ABN', and 'LX'.

- **Formation**

Les formations des représentants d'associations de locataires seront prises en charge par TOIT ET JOIE.

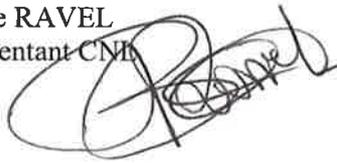
Un bilan financier sera produit par le CCCL lors de la présentation du bilan annuel d'activité au Conseil d'Administration.

A Paris, le 9 novembre 2015

Le Président  
Représenté par le Directeur Général  
Michèle ATTAR



Brigitte RAVEL  
Représentant CMI



Emmanuel PHILIPPON  
Représentant CLCV



Xavier LE LESLE  
Représentant AFOC



Représentant CGL

Stéphane PAVLOVIC



**PATRIMOINE DE TOIT ET JOIE**  
**AU 31/12/2014**

Annexe 1  
Plan de concertation locale  
2015-2018

N°	Département 75 au 31/12/2014	Nombre de logements locatifs
39	PARIS 14ème 95 Bld Brune & 1/7, allée G. Bachelard	223
59	PARIS 18ème 200bis/202, rue Championnet	70
72	PARIS 18ème 7, rue Marcadet	23
5086	PARIS 15ème 23, rue d'Alleray	38
5091	PARIS 15ème 20/22, rue Bourseul - 15/17, rue d'Alleray	55
110	PARIS 18ème 42/48, rue Philippe de Girard	124
113	PARIS 5ème 2, rue des Ecoles - 30, rue du Cardinal Lemoine	52
116	PARIS 18ème 97, rue Duhesme	29
117	PARIS 19ème 33, Villa Curial	18
119	PARIS 19ème 58/60, rue Petit	81
120	PARIS 18ème 30/32, rue Boïnod - 9/11, rue du Simplon	50
121	PARIS 11ème 113 bis, rue Oberkampf	80
122	PARIS 12ème 168, avenue Daumesnil	29
123	PARIS 16ème  73, rue Lauriston	41
124	PARIS 4ème 10 bis, rue Castex	21
125	PARIS 20ème  134, rue des Pyrénées	34
126	PARIS 20ème 9/11, rue Etienne Dolet	40
127	PARIS 13ème 21 bis, rue de la Reine Blanche	15
128	PARIS 6ème 13, rue Saint Jean Baptiste de la Salle	24
133	PARIS 13ème 36, place Jeanne d'Arc	19
135	PARIS 11ème 58, Boulevard Voltaire	22
5136	PARIS 18ème 14, rue Pajol	26
139	PARIS 13ème 18/20, rue de la Butte aux Cailles	85
142	PARIS 19ème 37, rue de Tanger	71
143	PARIS 20ème 27, rue de la Réunion	43
150	PARIS 19ème 46, rue de l'Ourcq	26
156	PARIS 20ème 51/53, rue des Vignoles	25
157	PARIS 18ème 111, rue des Poissonniers	32
158	PARIS 13ème 9, rue Simonet	12
162	PARIS 15ème 58, boulevard Pasteur	53
175	PARIS 9ème 22/22 bis, rue Turgot	40
193	PARIS 11ème 21 rue Bréguet	47
211	PARIS 1er 90 rue Saint Denis	14
212	PARIS 2ème 54/56 rue d'Aboukir	43
213	PARIS 4ème 10 bis rue de Mousy	55
214	PARIS 9ème 16/20 rue Turgot	19
215	PARIS 9ème 32 rue Henry Monnier	19
216	PARIS 10ème 22 rue Chaudron	7
217	PARIS 10ème 56/58 rue René Boulanger	12
218	PARIS 10ème 46 rue Sambre et Meuse	14
219	PARIS 12ème 230 rue de Charenton	27
220	PARIS 12ème 29 ter rue des Meuniers	10
221	PARIS 17ème 57 avenue de Saint Ouen	12
222	PARIS 18ème 48 rue Léon	27
223	PARIS 19ème 10 rue Léon Giraud	17
224	PARIS 19ème 33/35 avenue Jean Jaurès	17

N°	Département 75 au 31/12/2014	Nombre de logements locatifs
225	PARIS 20ème 60 rue Planchat	36
229	PARIS 9ème 38 rue Vignon	14
262	PARIS 11ème 14/24 rue Edouard Lockroy	3
263	PARIS 12ème 6/10 rue d'Aligre	4
264	PARIS 13ème 20/22 avenue de Choisy	14
265	PARIS 18ème 82 rue Doudeauville	13
266	PARIS 18ème 27 rue de la Chapelle	3
267	PARIS 19ème 34 rue Melingue	3
268	PARIS 19ème 29 rue de Belleville	6
269	PARIS 20ème 60/64 rue Planchat	6
270	PARIS 18ème 8 ter rue Boucry	19
274	PARIS 12ème 12/14 passage Raguinot	32
<b>NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS A PARIS</b>		<b>1994</b>

N°	Département 77 au 31/12/2014	Nombre logements locatifs
97	OTHIS (77) 2/4, avenue du 19 mars 1962 1 avenue du 8 mai 1945	39
<b>NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS DANS LA SEINE ET MARNE</b>		<b>39</b>

**PATRIMOINE DE TOIT ET JOIE**  
**AU 31/12/2014**

Annexe 1  
Plan de concertation locale  
2015-2018

N°	Département 78 au 31/12/2014	Nombre logements locatifs
10	SAINT GERMAIN EN LAYE (78) 7, rue de l'Aigle d'Or	18
21	POISSY (78) 113, rue de Villiers	108
27	LES CLAYES SOUS BOIS (78) 29, Chemin des Vignes - 2/28, rue du Général Férié	225
31	BOIS D'ARCY (78) 1/5, rue Emile Baudot	75
32	LES CLAYES SOUS BOIS 2 (78) 2/14, rue Edouard Belin	133
37	POISSY (78) 1, rue Paul Codos	58
50	POISSY (78) 23/35, rue du Champ Gaillard	216
51	SARTROUVILLE (78) 8/10, rue Gustave Flaubert	169
	2/4, rue Gustave Flaubert	
65	TRAPPES (78) 6, rue Gustave Flaubert	101
	20/32, rue Anatole France	
66	MAUREPAS (78) 15/30 rue de la Saône	145
67	MAUREPAS (78) 1/16, rue de la Saône - 1/18, place du Doubs	145
88	SARTROUVILLE (78) 2, 8, 16, rue Saint Exupéry	75
92	TRAPPES (78) 9, square Stendhal - 36/38, rue Anatole France	61
	1/5, rue Rabelais	
93/96	MONTIGNY LE BRETONNEUX (78) 2 à 10 & 1/11, Place Darius Milhaud	73
93		
94	3, 4, 5, 6 et 7, place Georges Auric	25
95	37, avenue du Centre	21
96	39, avenue du Centre	21
153	GUYANCOURT (78) 81, Bld Beethoven	35
	27/29, Bld d'Alembert	
154	GUYANCOURT (78) 31/41, Bld d'Alembert	38
190	SAINT REMY LES CHEVREUSE (78) 25 rue de la République	12
196	LA CELLE SAINT CLOUD (78) 16, avenue Charles de Gaulle	15
230	LA CELLE SAINT CLOUD (78) 1/10 allée d'Auvergne & 1 allée du Jura	103
243	POISSY (78) 31/41 & 61/73 rue d'Aigremont	171
	61/73 place Corneille	
228	BOIS D'ARCY (78) 10 rue Jacques Tati	24
289	LE CHESNAY (78) 16/20 rue Pottier	148
290	LE CHESNAY (78) 9 rue des 2 frères	10
291	GUYANCOURT (78) 1/3 rue Edgard Degas & 14/16 bld Paul Cézanne	60
	<b>NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS DANS LES YVELINES</b>	<b>2 285</b>

N°	Département 91 au 31/12/2014	Nombre logements locatifs
14	MASSY (91) 1/15, rue d'Alger	160
	1/15, allée d'Ajaccio	
25	CHAMPLAN (91) 28, route de Versailles	75
26	BRUNOY (91) 32 bis, rue des Vallées	62
28	LES ULIS (91) 1/20, allée Limousine - 1/14, allée Trèfle	583
	1/11, allée Rosalie	
34	BRUNOY (91) 46/48, avenue du Petit Château	112
	14/36, rue des Godeaux	
36	VIGNEUX (91) 6/10, rue du 14 juillet	123
48	MASSY (91) 2, rue Jean Rostand	101
52	SAINT MICHEL SUR ORGE (91) 7/11, rue Boëldieu	185
	1/10, rue des Genêts	
58	EVRY (91) 1, 2 et 3, square Léo André	82
68	SAINT GERMAIN LES ARPAJON (91) 1/12, résidence Louis Babin	66
89	COURCOURONNES (91) 1/10, Square de l'Oncle Archibald	70
90	SAINT GERMAIN LES ARPAJON (91) 13/17 bis, résidence Louis Babin	53
180	LONGJUMEAU (91) 43, route de Corbeil	49
	1 impasse Hélène Boucher	
192	MENNECY (91) 22 rue du Champoreux	22
207	SAINT MICHEL SUR ORGE (91) 64/68 rue de la Fontaine de l'Orme	52
254	MENNECY (91) 29 rue du Bel Air	5
292	LIMOURS (91) 1/21 rue Paul Bert - 7/47 & 22/38 rue Jules Ferry	50
	<b>NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS DANS L' ESSONNE</b>	<b>1 850</b>

**PATRIMOINE DE TOIT ET JOIE**  
**AU 31/12/2014**

Annexe 1  
Plan de concertation locale  
2015-2018

N°	Département 92 au 31/12/2014	Nombre logements locatifs
3	FONTENAY AUX ROSES (92) 2/2 bis, rue André Neyts 1/7, allée Albert Camus	70
4	FONTENAY AUX ROSES (92) 1-3-5-7-9-11 et 13, rue des Sts Sauveurs (N°impairs)	80
6	FONTENAY AUX ROSES (92) 2/5 bis, rue Gambetta 2/6, rue de Chevreuse	80
7	MONTROUGE (92) 46/50, avenue de la Marne	60
8	CHATENAY MALABRY (92) 127, rue de Chateaubriant	124
12	FONTENAY AUX ROSES (92) 24/32, rue André Salel - 33/37 bis, rue de l'Île	193
16	MONTROUGE (92) 151/153, avenue Pierre Brossolette 125, avenue Verdier	223
19	BAGNEUX (92) 4, avenue de Stalingrad	96
20	BAGNEUX (92) 6/8, allée Anatole France	256
38	LA GARENNE COLOMBES (92) 56/58, rue Sartoris	46
56	BAGNEUX (92) 1 à 12, rue de Kirovakan - 1/7, rue de Turin 180, avenue Henri Ravera	213
63	VANVES (92) 20, rue Rabelais	47
80	VANVES (92) 96/100, rue Jean Bleuzen	92
84	CHATILLON (92) 13/15, rue de Merseburg - 8/10, rue Jean Macé	74
103	CHATILLON (94) 3/5, allée du Cèdre	84
114	NANTERRE (92) 46, Av. Pablo Picasso - 6/10, rue François Millet	80
137	ISSY LES MOULINEAUX (92) 26/28, avenue Victor Cresson	28
161	VANVES (92) 102/108, rue Jean Bleuzen	80
166	MONTROUGE (92) 123, 123 bis et 125, avenue Verdier	61
167	MONTROUGE (92) 2/4, avenue Léon Gambetta	46
168	FONTENAY AUX ROSES (92) 2/4, rue André Salel - 121/123, rue Boucicaud	40
170	FONTENAY AUX ROSES (92) 3, avenue Lombart	30
171	FONTENAY AUX ROSES (92) 44, rue Marx Dormoy	40
189	NANTERRE (92) 15 place Nelson Mandela - 307 terrasse de l'Université	80
236	VANVES (92) 14 allée Auguste Comte	30
244	FONTENAY AUX ROSES (92) 6 et 12 à 20 rue des Saints Sauveurs 1 square Augustin Pajou	148
245	FONTENAY AUX ROSES (92) 4 et 6 rue Scarron - 10 rue Simon Létouille 2 à 18 rue Paul Léautaud	253
246	CLAMART (92) 75/79 avenue du Général de Gaulle	80
251	RUEIL MALMAISON (92) 16/18 rue Pereire	38
252	BOULOGNE BILLANCOURT (92) 19 rue de la Ferme	10
253	BOULOGNE BILLANCOURT (92) 5/7 rue Henri Martin	9
278	CLICHY (92) 127 boulevard Jean Jaurès	24
281	LA GARENNE COLOMBES (92) 25 rue de l'Arrivée	14
	<b>NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS DANS LES HAUTS DE SEINE</b>	<b>2 829</b>

N°	Département 93 au 31/12/2014	Nombre logements locatifs
15	BAGNOLET (93) 1/3, rue Girardot	102
18	ROMAINVILLE (93) 31/35, rue de la République	30
22	NOISY LE SEC (93) 8, avenue Georges Clémenceau	27
43	DUGNY (93) 4/5, résidence Danielle Casanova	48
44	CLICHY SOUS BOIS (93) 1, allée du Rouailler	111
62	VILLEPINTE (93) 2/8, allée des Cosmonautes	4
62	VILLEPINTE (93) 9/15, avenue Salvador Allende	97
73	AULNAY SOUS BOIS (93) 2/8, avenue Jacques Duclos	143
74	NOISY LE GRAND (93) 6,10,24,28, place Roger Vaillant 1/7, rue Jean Le Corbusier - 8, rue Jean Orceel	33
74	NOISY LE GRAND (93) 5, place du 11 novembre 1918	33
81	DUGNY (93) 2/18, rue du 19 mars 1962	123
82	SEVRAN (93) 18, avenue Ambroise Croizat	44
87	SEVRAN (93) 13, rue Charles Conrad	88
99	LE BLANC MESNIL (93) 2, 8, 14, 18, rue Charles Conrad	70
101	SEVRAN (93) 1/7, allée de la Nation	99
105	LES PAVILLONS SOUS BOIS (93) 1/18, place Prairial	78
109	DUGNY (93) 45/55, allée Monthyon	60
112	TREMBLAY EN FRANCE (93) 3/5, rue Adolphe Wersand 2/8, résidence "Les Aigles"	72
146	LA COURNEUVE (93) 2/4, route de Roissy - rue Louis Eschard 5, allée du Genévrier	62
147	SAINT DENIS Îlot 6 (93) 56, av. Gabriel Péri	76
148	SAINT DENIS Îlot 5/1 (93) 44, rue de la République	60
149	SAINT DENIS Îlot 5/2 (93) 6/7/8, Chemin des Poulies	93
151	TREMBLAY EN FRANCE (93) 8/10/12, Bld de la Commune de Paris	47
155	LE PRE SAINT GERVAIS (93) 28, Bld Félix Faure	102
159	DUGNY (93) 1/3, route de Roissy	56
173	LIVRY-GARGAN (93) 2, 8 et 12, rue Chevreul	10
174	LIVRY-GARGAN (93) 49, allée Vendôme	28
181	NOISY LE GRAND (93) 62/64, boulevard Maurice Berteaux	58
183	COUBRON (93) 194 av Emile Cossonneau & 1 rue Arthur Rimbaud	36
186	GAGNY (93) 1, rue de Courtry & 53, avenue Corot	62
195	NOISY LE GRAND (93) 1 bis impasse des Vergers	34
208	LA COURNEUVE (93) 3 rue Arthur Rimbaud	21
210	LA COURNEUVE (93) 18 et 20 rue de Valmy - 27 rue des Francs Tireurs	35
226	NOISY LE SEC (93) 8 et 12 rue de Valmy - 5 rue Jollois	17
227	NOISY LE SEC (93) 14 rue Lucie Aubrac (voir complément ESI 258)	24
227	NOISY LE SEC (93) 170 / 172 rue des Guillaume	2
235	ROMAINVILLE (93) NOISY LE SEC (93) 270 / 272 boulevard Gabriel Péri (2 logts individuels)	32
247	VILLEPINTE (93) 2/4 bis sente de la Ferme	39
250	LE BLANC MESNIL (93) 76-82 boulevard Robert Ballanger	52
260	LE BLANC MESNIL (93) 20 rue du Capitaine Dreyfus	9
272	LE BLANC MESNIL (93) 2 / 18 allée Bobby Sand (9 maisons BBC)	9
295	NEUILLY-PLAISANCE (93) 12/18 et 22/30 rue du Capitaine Dreyfus (9 maisons THPE)	10
	<b>NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS DANS LA SEINE SAINT DENIS</b>	<b>2 203</b>

**PATRIMOINE DE TOIT ET JOIE**  
**AU 31/12/2014**

Annexe 1  
Plan de concertation locale  
2015-2018

N°	Département 94 au 31/12/2014	Nombre logements locatifs
1	L'HAY LES ROSES (94) 105, rue de Bicêtre 2/16, rue des Fauvettes	86
2	BRY SUR MARNE (94) 9, avenue Jules Ferry	30
5	CHAMPIGNY SUR MARNE (94) 54/56, rue Jean Jaurès	21
9	FRESNES (94) 16, rue Auguste Daix	251
11	SAINT MAUR DES FOSSES (94) 42/46, avenue Foch	31
13	VILLENEUVE SAINT GEORGES (94) 1/23, rue Thimonnier	210
17	MAISONS ALFORT (94) 28, rue du Professeur Cadiot	33
24	LE PLESSIS TREVISE (94) 191, avenue de la Maréchale	75
29	CHAMPIGNY SUR MARNE (94) 768/780, avenue Maurice Thorez	76
69	CRETEIL (94) 6/8, rue Floris Osmont - 5/11 rue R. Oudot	83
78	CRETEIL (94) 2/4, rue Georges Ohm - 2/4, rue Max Ophuls "Résidence Ormetteau"	105
98	LE KREMLIN BICETRE (94) 103, avenue de Fontainebleau 8, rue Carnot	84
104	LE KREMLIN BICETRE (94) 114, avenue de Fontainebleau	30
106	VINCENNES (94) 4 allée Georges Pompidou	
237	IVRY SUR SEINE (94) 136 rue Daniel Casanova - 36 rue Gabriel Péri	45
240	CRETEIL (94) 71/73 rue Chéret	29
283	VILLEJUIF (94) 36/48 rue de la Chapelle	136
293	SAINT MAUR DES FOSSÉS (94) 55 avenue des Lacs	8
294	VITRY SUR SEINE (94) 70 avenue Anatole France	9
298	CHOISY LE ROI (94) 86 boulevard de Stalingrad	37
	<b>NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS DANS LE VAL DE MARNE</b>	<b>1 379</b>

N°	Département 95 au 31/12/2014	Nombre logements locatifs
23	ANDILLY (95) 10/20, rue Paul Doumer 2, rue du Dr Schweitzer	74
30	ARGENTEUIL (95) 13, rue Voltaire	129
33	GONESSE (95) 1/13, Parc d'Orgement	345
40	GARGES LES GONESSE (95) 22/45, avenue de la Commune de Paris	
47	GARGES LES GONESSE (95) 2, 3 et 4, place Soufflot	139
53	PERSAN (95) 2/4, rue du 19 mars 1962	53
70	ARGENTEUIL (95) 16/18, rue Levêque - 15, rue Henri Barbusse	70
102	VILLIERS LE BEL (95) 31/33, rue Alexis Varagne	92
172	VILLIERS LE BEL (95) 1/7, place du Clair de Lune 67/69 rue Gambetta 20/22 rue du Général Archinard 4 rue du Lierre	93
176	VILLIERS LE BEL (95) 2, rue des Lierres	19
177	GONESSE (95) 18, rue Claret	12
187	ARGENTEUIL (95) 13 E rue Voltaire	17
191	GONESSE (95) 2, rue de l'Eglantier	6
200	ARGENTEUIL (95) 98/102 avenue Maurice Utrillo	6
202	ECOUEEN (95) 85 rue du Maréchal Leclerc	13
203	VILLIERS LE BEL (95) 13 rue Victor Gouffé	8
	<b>NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS DANS LE VAL D'OISE</b>	<b>1 076</b>

<b>NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS EN ILE DE FRANCE</b>	<b>13 655</b>
---	---------------

□

**PATRIMOINE DE TOIT ET JOIE**  
**AU 31/12/2015**

Annexe 1  
Plan de concertation locale  
2015-2018

N°	Département 75 au 31/12/2015	Nombre de logements locatifs
39	PARIS 14ème 95 Bld Brune & 1/7, allée G. Bachelard	223
59	PARIS 18ème 200bis/202, rue Championnet	70
72	PARIS 18ème 7, rue Marcadet	23
5086	PARIS 15ème 23, rue d'Alleray	38
5091	PARIS 15ème 20/22, rue Bourseul - 15/17, rue d'Alleray	55
110	PARIS 18ème 42/48, rue Philippe de Girard	124
113	PARIS 5ème 2, rue des Ecoles - 30, rue du Cardinal Lemoine	52
116	PARIS 18ème 97, rue Duhesme	29
117	PARIS 19ème 33, Villa Curial	18
119	PARIS 19ème 58/60, rue Petit	81
120	PARIS 18ème 30/32, rue Boinod - 9/11, rue du Simplon	50
121	PARIS 11ème 113 bis, rue Oberkampf	80
122	PARIS 12ème 168, avenue Daumesnil	29
123	PARIS 16ème 73, rue Lauriston	41
124	PARIS 4ème 10 bis, rue Castex	21
125	PARIS 20ème  134, rue des Pyrénées	34
126	PARIS 20ème 9/11, rue Etienne Dolet	40
127	PARIS 13ème  21 bis, rue de la Reine Blanche	15
128	PARIS 6ème 13, rue Saint Jean Baptiste de la Salle	24
133	PARIS 13ème 36, place Jeanne d'Arc	19
135	PARIS 11ème 58, Boulevard Voltaire	22
5136	PARIS 18ème 14, rue Pajol	26
139	PARIS 13ème 18/20, rue de la Butte aux Cailles	85
142	PARIS 19ème 37, rue de Tanger	71
143	PARIS 20ème 27, rue de la Réunion	43
150	PARIS 19ème 46, rue de l'Ourcq	26
156	PARIS 20ème 51/53, rue des Vignoles	25
157	PARIS 18ème 111, rue des Poissonniers	32
158	PARIS 13ème 9, rue Simonet	12
162	PARIS 15ème 58, boulevard Pasteur	53
175	PARIS 9ème 22/22 bis, rue Turgot	40
193	PARIS 11ème 21 rue Bréguet	47
211	PARIS 1er 90 rue Saint Denis	14
212	PARIS 2ème 54/56 rue d'Aboukir	43
213	PARIS 4ème 10 bis rue de Moussey	55
214	PARIS 9ème 16/20 rue Turgot	19
215	PARIS 9ème 32 rue Henry Monnier	19
216	PARIS 10ème 22 rue Chaudron	7
217	PARIS 10ème 56/58 rue René Boulanger	12
218	PARIS 10ème 46 rue Sambre et Meuse	14
219	PARIS 12ème 230 rue de Charenton	27
220	PARIS 12ème 29 ter rue des Meuniers	10
221	PARIS 17ème 57 avenue de Saint Ouen	12
222	PARIS 18ème 48 rue Léon	22
223	PARIS 19ème 10 rue Léon Giraud	17
224	PARIS 19ème 33/35 avenue Jean Jaurès	17

N°	Département 75 au 31/12/2015	Nombre de logements locatifs
225	PARIS 20ème 60 rue Planchat	36
229	PARIS 9ème 38 rue Vignon	14
262	PARIS 11ème 14/24 rue Edouard Lockroy	3
263	PARIS 12ème 6/10 rue d'Aligre	4
264	PARIS 13ème 20/22 avenue de Choisy	14
265	PARIS 18ème 82 rue Doudeauville	13
266	PARIS 18ème 27 rue de la Chapelle	3
267	PARIS 19ème 34 rue Melingue	3
268	PARIS 19ème 29 rue de Belleville	6
269	PARIS 20ème 60/64 rue Planchat	6
270	PARIS 18ème 8 ter rue Boucroy	19
274	PARIS 12ème 12/14 passage Raguinot	32
286	PARIS 12ème 69/71 boulevard Poniatowski	23
308	PARIS 14ème 15 rue Gassendi	13
<b>NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS A PARIS</b>		<b>2025</b>

N°	Département 77 au 31/12/2014	Nombre de logements locatifs
97	OTHIS (77) 2/4, avenue du 19 mars 1962 1 avenue du 8 mai 1945	39
<b>NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS DANS LA SEINE ET MARNE</b>		<b>39</b>

**PATRIMOINE DE TOIT ET JOIE**  
**AU 31/12/2015**

Annexe 1  
Plan de concertation locale  
2015-2018

N°	Département 78 au 31/12/2015	Nombre logements locatifs
10	SAINT GERMAIN EN LAYE (78) 7, rue de l'Aigle d'Or	18
21	POISSY (78) 113, rue de Villiers	108
27	LES CLAYES SOUS BOIS (78) 29, Chemin des Vignes - 2/28, rue du Général Férié	225
31	BOIS D'ARCY (78) 1/5, rue Emile Baudot	75
32	LES CLAYES SOUS BOIS 2 (78) 2/14, rue Edouard Belin	133
37	POISSY (78) 1, rue Paul Codos	58
50	POISSY (78) 23/35, rue du Champ Gaillard	216
51	SARTROUVILLE (78) 8/10, rue Gustave Flaubert	169
	2/4, rue Gustave Flaubert	
	6, rue Gustave Flaubert	
65	TRAPPES (78) 20/32, rue Anatole France	101
66	MAUREPAS (78) 15/30 rue de la Saône	145
67	MAUREPAS (78) 1/16, rue de la Saône - 1/18, place du Doubs	145
88	SARTROUVILLE (78) 2, 8, 16, rue Saint Exupéry	75
92	TRAPPES (78) 9, square Stendhal - 36/38, rue Anatole France	61
	1/5, rue Rabelais	
93/96	MONTIGNY LE BRETONNEUX (78) 2 à 10 & 1/11, Place Darius Milhaud	73
93		
94	3, 4, 5, 6 et 7, place Georges Auric	25
95	37, avenue du Centre	21
96	39, avenue du Centre	21
153	GUYANCOURT (78) 81, Bld Beethoven	35
	27/29, Bld d'Alembert	
154	GUYANCOURT (78) 31/41, Bld d'Alembert	38
190	SAINT REMY LES CHEVREUSE (78) 25 rue de la République	12
196	LA CELLE SAINT CLOUD (78) 16, avenue Charles de Gaulle	15
230	LA CELLE SAINT CLOUD (78) 1/10 allée d'Auvergne & 1 allée du Jura	103
243	POISSY (78) 31/41 & 61/73 rue d'Aigremont	171
	61/73 place Corneille	
228	BOIS D'ARCY (78) 10 rue Jacques Tati	24
284	LE PERRY EN YVELINES 63 rue de Chartres	38
289	LE CHESNAY (78) 16/20 rue Pottier	148
290	LE CHESNAY (78) 9 rue des 2 frères	10
291	GUYANCOURT (78) 1/3 rue Edgard Degas & 14/16 bld Paul Cézanne	60
	<b>NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS DANS LES YVELINES</b>	<b>2 323</b>

N°	Département 91 au 31/12/2015	Nombre logements locatifs
14	MASSY (91) 1/15, rue d'Alger	160
	1/15, allée d'Ajaccio	
25	CHAMPLAN (91) 28, route de Versailles	75
26	BRUNOY (91) 32 bis, rue des Vallées	62
28	LES ULIS (91) 1/20, allée Limousine - 1/14, allée Trèfle	583
	1/11, allée Rosalie	
34	BRUNOY (91) 46/48, avenue du Petit Château	112
	14/36, rue des Godeaux	
36	VIGNEUX (91) 6/10, rue du 14 juillet	123
48	MASSY (91) 2, rue Jean Rostand	101
52	SAINT MICHEL SUR ORGE (91) 7/11, rue Boëldieu	185
	1/10, rue des Genêts	
58	EVRY (91) 1, 2 et 3, square Léo André	82
68	SAINT GERMAIN LES ARPAJON (91) 1/12, résidence Louis Babin	66
89	COURCOURONNES (91) 1/10, Square de l'Oncle Archibald	70
90	SAINT GERMAIN LES ARPAJON (91) 13/17 bis, résidence Louis Babin	53
180	LONGJUMEAU (91) 43, route de Corbeil	49
	1 impasse Hélène Boucher	
192	MENNECY (91) 22 rue du Champoreux	22
207	SAINT MICHEL SUR ORGE (91) 64/68 rue de la Fontaine de l'Orme	52
254	MENNECY (91) 29 rue du Bel Air	5
292	LIMOURS (91) 1/21 rue Paul Bert - 7/47 & 22/38 rue Jules Ferry	50
	<b>NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS DANS L' ESSONNE</b>	<b>1 850</b>

**PATRIMOINE DE TOIT ET JOIE**  
**AU 31/12/2015**

Annexe 1  
Plan de concertation locale  
2015-2018

N°	Département 92 au 31/12/2015	Nombre logements locatifs
3	FONTENAY AUX ROSES (92) 2/2 bis, rue André Neyts 1/7, allée Albert Camus	70
4	FONTENAY AUX ROSES (92) 1-3-5-7-9-11 et 13, rue des Sts Sauveurs (N°impairs)	80
6	FONTENAY AUX ROSES (92) 2/5 bis, rue Gambetta 2/6, rue de Chevreuse	80
7	MONTROUGE (92) 46/50, avenue de la Marne	60
8	CHATENAY MALABRY (92) 127, rue de Chateaubriant	124
12	FONTENAY AUX ROSES (92) 24/32, rue André Salel - 33/37 bis, rue de l'Île	193
16	MONTROUGE (92) 151/153, avenue Pierre Brossolette 125, avenue Verdier	223
19	BAGNEUX (92) 4, avenue de Stalingrad	96
20	BAGNEUX (92) 6/8, allée Anatole France	256
38	LA GARENNE COLOMBES (92) 56/58, rue Sartoris	46
56	BAGNEUX (92) 1 à 12, rue de Kirovakan - 1/7, rue de Turin 180, avenue Henri Ravera	213
63	VANVES (92) 20, rue Rabelais	47
80	VANVES (92) 96/100, rue Jean Bleuzen	92
84	CHATILLON (92) 13/15, rue de Merseburg - 8/10, rue Jean Macé	74
103	CHATILLON (94) 3/5, allée du Cèdre	84
114	NANTERRE (92) 46, Av. Pablo Picasso - 6/10, rue François Millet	80
137	ISSY LES MOULINEAUX (92) 26/28, avenue Victor Cresson	28
161	VANVES (92) 102/108, rue Jean Bleuzen	80
166	MONTROUGE (92) 123, 123 bis et 125, avenue Verdier	61
167	MONTROUGE (92) 2/4, avenue Léon Gambetta	46
168	FONTENAY AUX ROSES (92) 2/4, rue André Salel - 121/123, rue Boucicaud	40
170	FONTENAY AUX ROSES (92) 3, avenue Lombart	30
171	FONTENAY AUX ROSES (92) 44, rue Marx Dormoy	40
188	LA GARENNE COLOMBES (92) 54 ter rue Sartoris	9
189	NANTERRE (92) 15 place Nelson Mandela - 307 terrasse de l'Université	80
209	CLAMART (92) 30 rue de Perthuis	20
236	VANVES (92) 14 allée Auguste Comte	30
244	FONTENAY AUX ROSES (92) 6 et 12 à 20 rue des Saints Sauveurs 1 square Augustin Pajou	148
245	FONTENAY AUX ROSES (92) 4 et 6 rue Scarron - 10 rue Simon Létouille 2 à 18 rue Paul Léautaud	253
246	CLAMART (92) 75/79 avenue du Général de Gaulle	80
251	RUEIL MALMAISON (92) 16/18 rue Pereire	38
252	BOULOGNE BILLANCOURT (92) 19 rue de la Ferme	10
253	BOULOGNE BILLANCOURT (92) 5/7 rue Henri Martin	9
278	CLICHY (92) 127 boulevard Jean Jaurès	24
281	LA GARENNE COLOMBES (92) 25 rue de l'Arrivée	14
	<b>NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS DANS LES HAUTS DE SEINE</b>	<b>2 858</b>

N°	Département 93 au 31/12/2015	Nombre logements locatifs
15	BAGNOLET (93) 1/3, rue Girardot	102
18	ROMAINVILLE (93) 31/35, rue de la République	30
22	NOISY LE SEC (93) 8, avenue Georges Clémenceau	27
43	DUGNY (93) 4/5, résidence Danielle Casanova	48
44	CLICHY SOUS BOIS (93) 1, allée du Rouailler	111
62	VILLEPENTE (93) 2/8, allée des Cosmonautes	4
62	VILLEPENTE (93) 9/15, avenue Salvador Allende	97
73	AULNAY SOUS BOIS (93) 2/8, avenue Jacques Duclos	143
74	NOISY LE GRAND (93) 6,10,24,28, place Roger Vaillant 1/7, rue Jean Le Corbusier - 8, rue Jean Orceel	33
74	NOISY LE GRAND (93) 5, place du 11 novembre 1918	33
81	DUGNY (93) 2/18, rue du 19 mars 1962	123
82	SEVRAN (93) 18, avenue Ambroise Croizat	44
87	SEVRAN (93) 13, rue Charles Conrad	88
99	LE BLANC MESNIL (93) 2, 8, 14, 18, rue Charles Conrad	70
101	SEVRAN (93) 1/18, place Prairial	99
105	LES PAVILLONS SOUS BOIS (93) 45/55, allée Monthyon	78
109	DUGNY (93) 3/5, rue Adolphe Wersand	60
112	TREMBLAY EN FRANCE (93) 2/8, résidence "Les Aigles"	72
146	LA COURNEUVE (93) 2/4, route de Roissy - rue Louis Eschard 5, allée du Genévrier	62
147	SAINT DENIS Îlot 6 (93) 56, av. Gabriel Péri	76
148	SAINT DENIS Îlot 5/1 (93) 44, rue de la République	60
149	SAINT DENIS Îlot 5/2 (93) 6/7/8, Chemin des Poulies	93
151	TREMBLAY EN FRANCE (93) 8/10/12, Bld de la Commune de Paris	47
155	LE PRE SAINT GERVAIS (93) 28, Bld Félix Faure	102
159	DUGNY (93) 1/3, route de Roissy	56
173	LIVRY-GARGAN (93) 2, 8 et 12, rue Chevreul	10
174	LIVRY-GARGAN (93) 49, allée Vendôme	28
181	NOISY LE GRAND (93) 62/64, boulevard Maurice Berteaux	58
183	COUBRON (93) 194 av Emile Cossonneau & 1 rue Arthur Rimbaud	36
186	GAGNY (93) 1, rue de Courtry & 53, avenue Corot	62
195	NOISY LE GRAND (93) 1 bis impasse des Vergers	34
208	LA COURNEUVE (93) 3 rue Arthur Rimbaud	21
210	LA COURNEUVE (93) 18 et 20 rue de Valmy - 27 rue des Francs Tireurs	35
226	NOISY LE SEC (93) 8 et 12 rue de Valmy - 5 rue Jollois	17
227	NOISY LE SEC (93) 14 rue Lucie Aubrac (voir complément ESI 258)	24
258	NOISY LE SEC (93) 170 / 172 rue des Guillaumes	2
258	NOISY LE SEC (93) 270 / 272 boulevard Gabriel Péri (2 logts individuels)	2
235	ROMAINVILLE (93) 2/4 bis sente de la Ferme	32
247	VILLEPENTE (93) 76-82 boulevard Robert Ballanger	39
250	LE BLANC MESNIL (93) 20 rue du Capitaine Dreyfus	52
260	LE BLANC MESNIL (93) 2 / 18 allée Bobby Sand (9 maisons BBC)	9
272	LE BLANC MESNIL (93) 12/18 et 22/30 rue du Capitaine Dreyfus (9 maisons THPE)	9
295	NEUILLY-PLAISANCE (93) 45 rue du Général de Gaulle	10
	<b>NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS DANS LA SEINE SAINT DENIS</b>	<b>2 203</b>

**PATRIMOINE DE TOIT ET JOIE**  
**AU 31/12/2015**

Annexe 1  
Plan de concertation locale  
2015-2018

N°	Département 94 au 31/12/2015	Nombre logements locatifs
1	L'HAY LES ROSES (94) 105, rue de Bicêtre 2/16, rue des Fauvettes	86
2	BRY SUR MARNE (94) 9, avenue Jules Ferry	30
5	CHAMPIGNY SUR MARNE (94) 54/56, rue Jean Jaurès	21
9	FRESNES (94) 16, rue Auguste Daix	251
11	SAINT MAUR DES FOSSES (94) 42/46, avenue Foch	31
13	VILLENEUVE SAINT GEORGES (94) 1/23, rue Thimonnier	210
17	MAISONS ALFORT (94) 28, rue du Professeur Cadiot	33
24	LE PLESSIS TREVISE (94) 191, avenue de la Maréchale	75
29	CHAMPIGNY SUR MARNE (94) 768/780, avenue Maurice Thorez	76
69	CRETEIL (94) 6/8, rue Floris Osmont - 5/11 rue R. Oudot	83
78	CRETEIL (94) 2/4, rue Georges Ohm - 2/4, rue Max Ophuls "Résidence Ormetteau"	105
98	LE KREMLIN BICETRE (94) 103, avenue de Fontainebleau 8, rue Carnot	84
104	LE KREMLIN BICETRE (94) 114, avenue de Fontainebleau	30
106	VINCENNES (94) 4 allée Georges Pompidou	
237	IVRY SUR SEINE (94) 136 rue Daniel Casanova - 36 rue Gabriel Péri	45
240	CRETEIL (94) 71/73 rue Chéret	29
242	LE PLESSIS TREVISE (94) 191, avenue de la Maréchale	10
283	VILLEJUIF (94) 36/48 rue de la Chapelle	136
293	SAINT MAUR DES FOSSÉS (94) 55 avenue des Lacs	8
298	CHOISY LE ROI (94) 86 boulevard de Stalingrad	37
	<b>NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS DANS LE VAL DE MARNE</b>	<b>1 380</b>

N°	Département 95 au 31/12/2015	Nombre logements locatifs
23	ANDILLY (95) 10/20, rue Paul Doumer 2, rue du Dr Schweitzer	74
30	ARGENTEUIL (95) 13, rue Voltaire	129
33	GONESSE (95) 98/102, avenue Maurice Utrillo 1/13, Parc d'Orgement	345
40	GARGES LES GONESSE (95) 22/45, avenue de la Commune de Paris	
47	GARGES LES GONESSE (95) 2, 3 et 4, place Soufflot	139
53	PERSAN (95) 2/4, rue du 19 mars 1962	53
70	ARGENTEUIL (95) 16/18, rue Levêque - 15, rue Henri Barbusse	70
102	VILLIERS LE BEL (95) 31/33, rue Alexis Varagne	92
172	VILLIERS LE BEL (95) 1/7, place du Clair de Lune 67/69 rue Gambetta 20/22 rue du Général Archinard 4 rue du Lierre	93
176	VILLIERS LE BEL (95) 2, rue des Lierres	19
177	GONESSE (95) 18, rue Claret	12
187	ARGENTEUIL (95) 13 E rue Voltaire	17
191	GONESSE (95) 2, rue de l'Eglantier	6
200	ARGENTEUIL (95) 98/102 avenue Maurice Utrillo	6
202	ECOUEEN (95) 85 rue du Maréchal Leclerc	13
203	VILLIERS LE BEL (95) 13 rue Victor Gouffé	8
	<b>NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS DANS LE VAL D'OISE</b>	<b>1 076</b>

<b>NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS EN ILE DE FRANCE</b>	<b>13 754</b>
---	---------------



ANNEXE 2  
MEMBRES DU CONSEIL CENTRAL DE CONCERTATION LOCATIVE  
AU 01/06/2015

**5 membres représentant TOIT ET JOIE**

Titulaires		Suppléants	
Prénom Nom	Fonction	Prénom Nom	Fonction
Michèle ATTAR	Directeur général	Stéphane BOUILLON	Directeur général adjoint
Gabriel PREAUX	Directeur gestion locative Responsable copropriété		
Leïla SEKKAKI	Directeur du patrimoine et de la politique de la ville		
Jean Malo PELLET	Directeur de la maîtrise d'ouvrage		
Isabelle DELL ANGELO	Directrice qualité		

**10 membres représentant les locataires**

Titulaires			Suppléants	
Prénom Nom	Fonction	Association	Prénom Nom	Fonction
Jean Pierre VERZENI	Administrateur élu	CNL		
Hachem BELAID	Administrateur élu	CLCV		
Suzanne BERNARD	Administrateur élu	CGL		
Bruno LORION	Président Amicale Emile Decoeur Fontenay aux Roses	CNL		
Nadia GAUMARD	Présidente Amicale Brossolette Montrouge	CNL		
Pierre AURY	Président Amicale Scarron Fontenay aux Roses	CNL		
Marie VIRAZELS	Groupement de locataires Ivry sur Seine	CLCV		
JeanPierre VAUCOULOUX	Président Amicale La Celle Saint Cloud Auvergne	CLCV		
		CGL		
Laurent LE TOHIC		AFOC	Valérie ROCHER	



## **LE FINANCEMENT DES PROJETS ASSOCIATIFS**

### **REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE**

#### **PREAMBULE**

Le présent règlement est annexé au Plan de Concertation Locative 2015-2018 qui définit la création d'un comité au sein du Conseil Central de Concertation Locative en charge des projets associatifs et fixe un budget pour le financement de ces projets.

#### **ARTICLE 1 – LE BUDGET DE FINANCEMENT**

##### **1.1 Objectifs**

Renforcer les actions des associations en favorisant les projets associatifs visant à améliorer le lien social présentés par l'ensemble des associations présentes sur le patrimoine, affiliées ou non à des associations nationales.

##### **1.2 Le budget**

- 0,50 euro par logement et par an pour les projets associatifs

##### **1.3 Gestion**

La gestion comptable est confiée à Toit et Joie en charge :

- du versement des financements validés par le comité
- du bilan comptable annuel à produire au comité

#### **ARTICLE 2 – LE COMITE**

##### **2.1 Composition**

Conformément à l'article 2.2 du plan de concertation locative, le Conseil Central de Concertation Locative (CCCL) désigne un comité de 8 membres, 4 membres locataires (1 membre de chaque fédération) et 4 membres de TOIT ET JOIE.

##### **2.2 Rôle**

Le comité est chargé :

- de veiller à l'application du présent règlement

- d'étudier les projets présentés par les associations
- de valider leur recevabilité selon la répartition du budget
- de contrôler la mise en œuvre des décisions
- d'établir le bilan annuel d'activités et financier

### **2.3 Fonctionnement**

Le comité se réunit une fois par an en novembre.

Il étudie les dossiers de demande de financement, décide de leur recevabilité et accorde ou pas le financement à hauteur du budget disponible.

L'étude et la validation des projets se fait sur la base des dossiers de demande de financement adressés par les associations (formulaire joint au présent règlement).

Les décisions sont prises à la majorité absolue. Le quorum nécessaire pour procéder au vote est de 50% des membres du comité (minimum 4 présents).

Un membre du comité qui présente un projet pour sa résidence ne pourra siéger au comité lors de la présentation du dossier ni voter pour le projet.

Un compte-rendu est établi dans les 15 jours qui suivent la réunion par le secrétaire de séance nommé en début de réunion.

Les décisions du comité sont notifiées aux associations par le secrétaire de séance au plus tard deux mois après la réunion du comité. En cas de refus de financement, la notification en précisera les motifs.

Le comité acte la mise en œuvre des décisions lors de la réunion suivante du comité.

## **ARTICLE 3 – CRITERES ET MODALITES DE FINANCEMENT**

### **3.1 Demandeurs**

Seules les associations de locataires dûment constituées, affiliées ou non à une association nationale, pourront présenter des projets en vue de financement.

Les demandes de projet individuel ou limités aux seuls adhérents de l'association ne seront pas acceptées.

### **3.2 Critères d'éligibilité**

Sont financés : Tout projet visant à améliorer le lien social entre les résidants, ayant un impact direct sur la vie de la résidence ou du quartier : fête de quartier, animation de pied d'immeuble, soutien scolaire, action sur l'environnement, jardinage, actions solidaires, bourse aux échanges, etc.

Ne sont pas éligibles au financement : les voyages culturels, sportifs ou vacances, les projets à caractère politique ou religieux.

### **3.3 La demande**

Le demandeur doit présenter son projet à l'aide du formulaire en décrivant le plus précisément possible le contenu du projet, son calendrier et l'impact sur la vie de la résidence. Tout document permettant de mieux comprendre le projet pourra être joint à la demande. Un budget prévisionnel sera établi.

Les projets constitués sont à envoyer à Toit et Joie par courrier ou mail et seront étudiés lors de la réunion du comité. Les porteurs de projet sont invités à venir présenter leur projet au comité.

Tout dossier déposé hors délai ne sera pas étudié.

### **3.4 Modalités de versement**

Le versement du financement sera réalisé en janvier de l'année qui suit la réunion du comité

## **ARTICLE 4 – SUIVI ET EVALUATION**

Un rapport d'activité lié à la demande de financement devra être fourni par l'association avant le 31 décembre de l'année en cours.

## **ARTICLE 5 – COMMUNICATION**

Les porteurs de projet devront mettre à la disposition de Toit et Joie pour sa communication, les photos prises lors des différentes actions.

## **ARTICLE 6 – CHARTE D'ENGAGEMENT**

Les membres du comité s'engagent :

- à participer à l'ensemble des réunions,
- à respecter la confidentialité concernant les informations recueillies lors de l'étude des dossiers,
- à respecter des règles démocratiques lors des prises de décisions.



## DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT

<b>A renvoyer complété et signé, à :</b> TOIT ET JOIE 82 rue Blomet 75731 PARIS CEDEX 15 Tél : 01 40 52 58 21 Mail : <a href="mailto:lorane.bordereau@toitetjoie.com">lorane.bordereau@toitetjoie.com</a>	<b>Cadre réservé au comité</b>  Dossier reçu le : Réunion du comité du :  Projet N° :
--	--

**INTITULE DU PROJET :**

**COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET**

NOM :

PRENOM :

Agissant en tant que :

Pour l'association :

Adresse de l'association :

Résidence ou quartier concerné :

### LE PROJET

Action nouvelle

Reconduction d'action

**Description du projet :**

**Calendrier du projet :**

**Impact du projet sur les résidants (nombre de résidents concernés) :**

**BUDGET PREVISIONNEL**

Le budget prévisionnel à fournir avec le dossier de demande de financement du projet doit faire apparaître les achats (fournitures, matériels...), les dépenses de services (location, assurance, transport...), les rémunérations de prestataires externes (intervenants...) et les subventions éventuelles accordées par d'autres organismes, la participation de l'association et la part demandée aux résidents.

**Pièces jointes**

Nombre de pages :

Descriptif :

**Nom, date et signature du porteur du projet**

**Avis du comité**

Décision favorable       Financement accordé :      euros

Décision défavorable       Motif :

Date :